

L'ELECTEUR

ERNEST PACAUD, Rédacteur-en-Chef

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE QUEBEC.

Propriétaire

Edition quotidienne

ANNONCES NOUVELLES.

Avis Public.—Clementine Caron.
Six Cents Barils d'huîtres.—Lettellier et Dubord.
Mountain Hill House.—E. Dion.
Apprenti demandé.—Z. Drolet.
L'Indépendance Belge.—
J. A. Th. Le Vasseur.
On a besoin immédiatement.—P. H. Matte.
Exposition d'agriculture 1881.—F. Oliver.
Astral et Kerosine.—Ed. Dolbec.
Essayez la balance Impériale.—P. J. Collins.
Argent à prêter.—Robt Laroche.

QUEBEC, 18 OCTOBRE 1881.

BOSS SENECALE vs L'ELECTEUR

La réponse en Droit de M. Sénécal, renvoyée.

L'honorable M. Laurier admis à faire la preuve de ses accusations.

Le procès fixé à vendredi prochain.

Le chef de ce ring sinistre qui contrôle aujourd'hui l'administration de notre Province, vient de s'apercevoir qu'il n'était plus en face de cette majorité parlementaire qu'il a achetée au prix que l'on connaît.

Enhardi par ses succès passés, ayant plus de vingt fois échappé au châtiement, Boss Sénécal a cru devoir traiter aux assises criminelles, le chef si distingué et si sympathique des libéraux de la Province de Québec.

Il croyait que l'Hon. M. Laurier reculera, qu'il viendrait déclarer qu'il avait été mal informé.

Quelle n'a pas été sa surprise en voyant M. Laurier lui retourner: Vous me reprochez d'avoir dit que vous étiez un voleur, que vous étiez indigne d'occuper la position que vous occupez.—Eh bien!—je le répète et je suis heureux, dans l'intérêt de la Province, de pouvoir l'établir devant un tribunal régulier. Et pour ne pas vous prendre par surprise, voici une première liste des victimes de vos actes malhonnêtes, avec tous les détails, les dates, les montants, etc.,

Le chef du ring, ainsi traqué, a de suite pris la fuite et demandé au tribunal de ne pas permettre à M. Laurier de ne pas prouver les accusations.

Nous ne sommes pas heureusement, cette fois, devant un comité contrôlé par M. Chapleau.

La Cour a rejeté la supplique de M. Sénécal et permis à M. Laurier de faire la preuve.

Ce jugement aura l'effet de soulager la conscience publique.

Le procès, malgré le mauvais vouloir de l'avocat de la Couronne, a été fixé à vendredi.

De nouvelles tentatives seront, sans doute, faites encore pour le faire ajourner, mais nous espérons, dans l'intérêt de la Province, qu'elles ne seront pas plus heureuses.

"L'Evenement" et M. Laurier.

L'Evenement vient de publier deux articles dans lesquels il prend parti pour M. Sénécal contre M. Laurier. C'est à peine croyable, mais c'est vrai. Plusieurs amis sont venus indignés nous demander de relever ces articles et de stigmatiser leur auteur.

Nous n'en ferons rien. La réponse à ces articles sera donnée par le rédacteur-en-chef de L'Evenement devant la Cour Criminelle, à Montréal. Il va être assigné pour y prouver une des allégations du plaidoyer de M. Laurier, qui consiste à dire que M. Sénécal a acheté une partie de la presse.

La défense de M. Laurier et la presse Seneçaliste.

La presse sénécaliste paraît avoir terriblement peur de la preuve que M. Laurier veut faire contre M. Sénécal, et nous ne pouvons pas dire qu'elle a tout-à-fait tort. Mais pour empêcher cette preuve elle émet une théorie que, sans l'apprécier au point de vue légal, nous ne nous attendions pas à trouver soutenue par la presse. Cela montre où nous a déjà conduit le régime Sénécal, et où il nous mènera s'il n'y est pas bientôt mis fin.

Voilà un journal qui accuse un fonctionnaire public important d'être indigne de la place qu'il occupe, parce que toute sa carrière comme homme d'affaires a été une série d'actes malhonnêtes se terminant par de terribles catastrophes commerciales et financières.

M. Sénécal poursuit le journal pour diffamation de caractère.

L'accusé répond: il importe au public de connaître l'homme à qui le gouvernement a confié une propriété qui nous a coûté plus de douze millions de piastres. Or je dis, moi, que cet homme est indigne de confiance, tant par ses antécédents que par sa conduite actuelle; et ce que j'affirme ainsi, je suis prêt à le prouver.

Quoi de plus raisonnable que cette prétention? Quoi de plus favorable à la liberté de la presse? Quoi de plus propre à en faire un puissant instrument de défense des intérêts publics?

Nous comprendrions que la presse blâmât des calomnies sur le compte des hommes publics, ou même de simples médisances sur des matières qui n'intéressent pas l'administration des affaires publiques. Mais on ne prétendra pas qu'il en soit ainsi dans le cas actuel. Ce que nous avons dit des affaires privées de M. Sénécal avait pour objet de prouver qu'il est indigne de confiance comme administrateur. Prétendra-t-on, par exemple, qu'il serait bien prudent de nommer receveur de la douane un homme qui se serait rendu coupable de vol ou d'escroquerie? Et pourtant, si la doctrine de la presse sénécaliste devait prévaloir, on ne pourrait rien écrire contre la nomination d'un pareil receveur, on ne pourrait pas dire que c'est un escroc, on ne devrait pas être admis à le prouver, parce que c'est se mêler de ses affaires personnelles!

Comment se fait-il que l'administration publique en Russie soit si corrompue, si pillarde, si voleuse? Est-ce parce que les Russes sont naturellement plus malhonnêtes que les Anglais? Non; mais c'est parce que le fonctionnaire se sait surveillé par une presse vigilante qui ne lève pas les yeux de sur lui, c'est parce qu'il se sent épié par des journaux libres qui feront connaître au public ses moindres méfaits.

En Russie, au contraire, le fonctionnaire peut piller et voler impunément la plupart du temps, parce que la presse n'ose pas signaler ses rapines.

"Mais," disent les journaux sénécalistes, "pourquoi ne pas avoir fait la preuve devant le Comité des Comptes Publics?"

D'abord ils oublient que ce comité n'avait pas droit de s'occuper des antécédents de M. Sénécal. Et quant à ses actes comme surintendant du chemin, si le comité n'y a rien trouvé de répréhensible, pourquoi s'oppose-t-on à ce qu'ils soient prouvés? M. Sénécal serait-il devenu si modeste qu'il lui répugnerait de voir sa vertu constatée par la Cour Criminelle? Nous ne lui avons jamais connu de ces pudeurs virginales. La modestie est la moindre des grandes vertus que tout le monde lui connaît.

Boss Senecale en demenece.

Voulant sans doute se donner une contenance, le Boss a institué contre M. Laurier une action en dommages pour \$100,000.00!! A la bonheur! Boss; si vous nous empêchez de faire notre preuve à Montréal devant la Cour Criminelle, avec des arguties d'avocats, nous la ferons devant les tribunaux civils. Vous pourrez peut-être encore filer des exceptions dilatoires, mais la vérité, soyez-en sûr, finira par se faire jour. Si vous avez pu déjà échapper à un verdict de culpabilité sur une accusation de vol, vous n'échapperez pas au verdict de l'opinion publique. Nos chefs ont entrepris de vous démasquer et chacun d'eux est décidé à avoir raison de vous; rappelez-vous ce qu'on vous a dit le printemps dernier.

SOYONS PRETS.

On affirmait encore hier, dans les cercles bien renseignés, que les élections générales étaient imminentes. Il y avait, dit-on, beaucoup d'agitation parmi les amis du gouvernement, le cabinet a siégé longuement et la figure solennelle des sept sages qui président aux destinées de notre Province, annonçait que de grandes choses allaient s'accomplir! Il paraît qu'on s'est occupé de deux choses qui sont bien de nature à faire réfléchir le gouvernement: les élections générales et le fameux procès Sénécal.

Quelques uns des ministres, en présence des graves accusations portées contre Boss Sénécal, dans le plaidoyer de M. Laurier, voudraient sa déchéance. Ils comprennent qu'un homme comme celui-là est indigne de la confiance publique, mais par malheur, M. Sénécal est un lourd éléphant dont M. Chapleau ne peut pas se débarrasser.

Nous avons courageusement dénoncé M. Sénécal dans L'ELECTEUR; notre courage nous a valu un procès dont l'issue ne nous effraie point. Nos adversaires ont fait bien des vantardises, mais à mesure que le jour de la justice arrive, ils pâlissent et reculent. Après nous avoir refusé une enquête devant la Chambre, les voilà qui veulent étouffer le procès à Montréal. Ah! nous comprenons cette crainte et quand le procès de L'ELECTEUR se déroulera devant la Cour Criminelle, les faits qui y seront dévoilés expliqueront au public si avide d'être éclairé, pourquoi les amis de M. Sénécal veulent arrêter le procès. Mais, mon Dieu, si M. Sénécal est une de ces vertus que la calomnie est impuissante à entamer, il doit en vouloir joliment à ceux qui veulent lui enlever l'occasion de se disculper publiquement. Car de deux choses l'une: ou bien le plaidoyer de M. Laurier est un tissu de calomnies atroces, ou bien il est vrai. Dans le premier cas, c'est un devoir impérieux pour M. Sénécal qui est un serviteur public, de se laver de toutes ces graves accusations, et cela sans délai. C'est du reste, ce que ferait tout honnête homme dont on aurait aussi violemment attaqué le caractère.

Si, d'un autre côté, M. Sénécal est réellement coupable de tous les méfaits dont on l'accuse en pleine Cour, le public qui lui paie au delà de \$12,000 00 de salaire par an, pour administrer notre chemin de fer provincial, est profondément intéressé à le savoir. Chose étonnante! au début, la presse ministérielle faisait un tapage d'enfer, elle nous cornait dans les oreilles que L'ELECTEUR allait être confondu; M. Chapleau disait en pleine Chambre que notre journal faisait un pauvre dévise.

Or, voici que la peur a cligné de

camp. M. Laurier, avec un courage admirable se lève en Cour et déclare—lui, homme public entouré du respect de tous, lui, chef du parti libéral—qu'il prend la responsabilité de l'article incriminé. Que voyons nous? M. Sénécal tout tremblant qui demande, par la bouche de son avocat, que M. Laurier ne soit pas admis à faire la preuve des allégations de son plaidoyer! Comme c'est courageux! Dans le même temps, les émissaires du même M. Sénécal viennent à Québec pour y retenir les témoins assignés par M. Laurier. Pourquoi cela? tout simplement pour faire remettre le procès. Il faut, évidemment, que M. Sénécal soit d'une humilité plus que chrétienne pour vouloir rester, trois mois encore, sous le coup de terribles accusations que M. Laurier tient suspendues au-dessus de sa tête.

Où, encore une fois, nous demandons que le procès de L'ELECTEUR ait lieu de suite. Il faut que le peuple sache à qui il a affaire; il faut lui apprendre comment et par qui ses deniers sont dépensés.

Depuis l'avènement du gouvernement Chapleau, les apostasies politiques ont été en joie; nous avons assisté à l'épanouissement hideux des traîtres et à la marche triomphale des traitres. Pas une indignité qui n'ait reçu sa récompense. Ce soldat a déshonoré le drapeau, on le fait général; ce député a vendu ses convictions, trahi ses constituants, on le fait ministre. Autour de ces hommes, tout est fanfares, banquets, applaudissements, génuflexions. Les servilités viennent féliciter les ignominies. Eh bien! si ces hommes, ces traîtres, ces renégats ont eu leurs fêtes, il faut qu'à son tour le peuple ait la sienne.

Du courage donc. Nous faisons appel aux honnêtes gens, à tous ceux qui sont restés fidèles à leurs convictions, à tous ceux qui ne se sont pas aplatis devant le soleil levant du pouvoir, à tous ceux qui ont encore à cœur l'intérêt de la Province. A tous ceux là, nous leur demandons de serrer les rangs, de s'organiser pour la bataille et nous finirons bien par avoir raison de la canaille.

Question Universitaire.

Québec, 16 octobre 1881.

Monsieur le Rédacteur de L'ELECTEUR.

Monsieur le Rédacteur,

Dans sa lettre du 10 octobre courant aux journaux catholiques de l'archidiocèse, Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque vous a fait connaître que le Saint Siège désire que l'on s'abstienne de tout commentaire et de toute discussion sur les décrets récemment arrivés de Rome. Comme il importe à la pacification des esprits que l'on s'abstienne aussi de publier des nouvelles qui tendraient à infirmer ces décisions, Sa Grandeur désire que vous ne reproduisiez sur ce sujet dans vos colonnes que les documents authentiques dont elle vous donnera communication, et que vous évitiez soigneusement tout ce qui pourrait entretenir la division. Vous êtes prié de publier la présente. J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Rédacteur,
Votre humble et dévoué serviteur,
C. A. MAROIS, Ptre.,
Assistant-secrétaire.

ACTUALITES.

Nous sommes forcé de remettre à demain le plaidoyer de l'hon. M. Irvine en réponse au plaidoyer sur la défense en droit de M. F. X. Archambault, Conseil de M. Sénécal.

Nous publierons aussi le jugement rendu hier sur la défense en droit.

Plusieurs journaux ont annoncé que M. le Sénateur Trudelle, pendant son séjour à Rome, avait été fait avocat de St Pierre. Il ne faut pas se méprendre sur ce titre qui n'implique en rien un honneur conféré par le St Siège.

C'est une société d'avocats, fort honorable du reste, et à laquelle appartiennent plusieurs ecclésiastiques, qui par simple courtoisie délivre à un avocat étranger un parchemin, moyennant un honoraire de vingt dollars.

La législature locale vient d'être de nouveau prorogée *pro forma*, au 15 de novembre prochain.

Il y a eu de nouveau séance du cabinet lo al, hier.

Le marquis de Lorne sera de retour à Québec, vendredi prochain, et s'embarquera le lendemain pour l'Europe.

Les membres du cabinet local sont allés en excursion aujourd'hui sur le chemin de fer Québec-Central.

Sir A. T. Galt doit retourner en Angleterre prochainement.

Le jour du pique-nique du Comté de Québec, le Premier Ministre du Cabinet local faisait observer à ses auditeurs la voûte azurée du ciel; il faisait voir comme le parti conservateur devait être considéré là haut, puisque le firmament avait revêtu sa couleur.

Il faut croire qu'il n'entend pas aussi bien le conservatisme de l'hon. M. Langevin que celui de l'hon. M. Caron, puisqu'au pique-nique de Sorel, il pleuvait à boire debout.

Il y a sept vacances au Sénat, quatre créées par la mort des sénateurs Christie, Brouse, Bil et Penny; une par la nomination au poste de lieutenant gouverneur, sénateur Cornwall; deux par résignation, sénateurs McLellan et Skoad.

Les sociétés nationales irlandaises à Montréal se sont réunies, hier soir, pour protester contre l'arrestation de Parnell.

L'honorable John Ross est revenu à Québec, hier.

Le *Chronicle* annonce ce matin qu'une exposition internationale de pêcheries doit avoir lieu à Londres, en 1888.

L'un des plus anciens citoyens de Trois-Rivières, M. T. J. Stobbs, libraire, est mort subitement vendredi dernier à sa résidence.

Ses funérailles ont eu lieu hier. Ses restes mortels ont été accompagnés à leur dernière demeure par une suite nombreuse composée de l'élite des citoyens de la cité Triduvienne.

M. Stobbs résidait depuis plus de cinquante ans à Trois-Rivières et il a été le fondateur et le propriétaire d'un journal anglais qui a vécu pendant quelques années, à trois-Rivières: *L'Inquirer*.

La Révde. Sœur Sto. Sholastique, de la communauté des Ursulines, compte depuis ce matin cinquante années de profession religieuse accomplies.

Les élèves de la communauté ont eu grand congé à l'occasion de cet anniversaire.

M. Champagne, représentant du comté des Deux-Montagnes, au Parle

ment local, est dangereusement malade.

Un M. Lynston, de Londres, est à Ottawa; il a été envoyé là par un certain nombre de capitalistes anglais qui se proposent d'acheter environ un million d'acres de terre pour les coloniser, dans le territoire du Nord-Ouest.

Il est en pourparlers avec le gouvernement.

Un comité spécial composé de l'honorable M. Thibaut, de MM. le Lt. Col. Oulmet, M. P., le vice consul Perault, Provencher, de la *Minerve*, Beaupré de la *Patrie*, et M. le Major Hughes, a été nommé pour transmettre de la part des citoyens de Montréal, aux personnes distinguées qui représentent la France aux fêtes de Yorktown, une invitation les priant de venir à Montréal et d'y accepter l'hospitalité que leur offrira la population canadienne-française.

Son Honneur le Juge Jetté est arrivé ce matin, à Québec, où il doit assister à une réunion du Conseil de l'Instruction Publique, qui aura lieu demain.

Le "Crédit Mobilier Franco-Canadien" et la compagnie d'assurance dite "British America", ont donné avis qu'à la prochaine session du parlement fédéral ils demanderont une chartre les constituant légalement.

On remarque au Saint-Louis le Capitaine, Charles Olivier, autrefois de la milice active, M. Joseph Bolduc, M. P. pour le Comté de Beauce, ainsi que M. R. G. Leckie, Gérant des mines de cuivre de Orford.

Nous voyons par les dépêches de Londres arrivées ce matin que la semaine dernière cent trente navires anglais et étrangers ont fait naufrage sur mer; c'est 106 de plus que l'année dernière par de même temps.

La valeur approximative des pertes est de £8,000,000 sterg, dont £6,000,000 représenteraient les pertes éprouvées par les propriétaires anglais.

Sur le nombre de ces navires naufragés, 85, et la plupart, des vaisseaux britanniques, se sont perdus sur la côte de la Grande Bretagne, durant une tempête qui a eu lieu il y a quatre jours.

Cent quatre vingt huit personnes ont perdu la vie ou n'ont pas été revues depuis.

LES TROUBLES EN IRLANDE.

NOUVELLES ARRESTATIONS.

Les chefs de la ligue agraire poursuivis à outrance.

MENACES D'INSURRECTION A DUBLIN.

Voici ce que nous lisons dans la correspondance spéciale de Dublin au *Herald* de New-York :

La brionnette anglaise, mise en œuvre pendant trois jours, a eu temporairement raison de la ligue agraire, et l'a presque démolie.

Les chefs de la ligue sont à peu près tous en prison, et les arrestations qui restent encore à faire, peuvent être opérées d'un moment à l'autre; on s'y attend.

Les rues Sackville et Grafton ont été toute la soirée au pouvoir d'une populace menaçante qui hurlait, sifflait, grognait, hurlait même pour ainsi dire.

Les soldats sont aux casernes, mais prêts à toute éventualité. La police à cheval fait la patrouille partout, et on a doublé la force ordinaire de la gendarmerie à pied et de la police montée.

On a opéré l'arrestation de O'Kelly dans sa chambre à coucher, samedi matin. Il a pris au moins une heure et quart à faire ses préparatifs de départ. Lorsqu'il est monté dans la voiture, il a reçu de la foule des applaudissements frénétiques et des vivats réitérés.

La police a refusé à O'Brien, qu'elle venait de faire prisonnier, d'aller voir une dernière fois sa mère qui, dans le moment, est dans un état de santé très-précaire et réduite à la dernière des misères.

Lorsque les détectives sont allés trouver Dillon, le fidèle Achate de Parnell s'attendait à une arrestation,

et sans se faire prier un seul instant, sans demander quelques minutes de répit, il est tout simplement monté dans la voiture qui devait le transporter à la prison de Kilmainham. Vingt hommes de police montée qui avaient eu la précaution de s'échelonner à quelque distance de la maison, ont accompagné la voiture jusqu'à la prison.

Arthur O'Connor a pu échapper aux détectives. Sur l'avis de Parnell, qu'il était allé voir, pendant qu'on avait les yeux sur lui, il a filé vers d'autres lieux, pendant la nuit, à bord d'un bateau qui transportait une cargaison de charbon à Liverpool.

On n'a pas osé faire de nouvelles arrestations, hier soir, ça n'aurait pas été prudent; une populace menaçante qui paraissait déterminée à tout et qui en imposait par le nombre, protégeait les résidences des autres piliers de la ligue agraire qui jouissent encore de leur liberté.

Les principaux commis de la ligue sont partis pour Holyhead ou Paris, et les livres et papiers de l'association ont été pour la plupart transportés en Angleterre, en lieu sûr.

Les quartiers-généraux de la ligue vont être à Holyhead. On doit y ouvrir un bureau immédiatement pour remplacer le bureau central de Dublin qui est complètement désorganisé. Dans le moment, les communications avec les ligues locales se trouvent temporairement arrêtées.

Vendredi soir, le comité exécutif de la ligue avait décidé une grève générale de tous ses partisans contre le paiement d'aucune rente quelconque.

Dillon, Biggar et O'Kelly avaient voté contre cette mesure insurrectionnelle, mais elle n'en était pas moins décidée par la majorité.

C'est Sexton qui avait pris l'initiative de ce mouvement. C'est lui qui le premier s'était montré d'opinion qu'il fallait en venir aux derniers moyens, et qui avait su gagner la majorité à ses idées de révolte contre la nouvelle loi agraire.

Un fait remarquable c'est que la plupart des arrestations ont été faites sur mandat pour trahison.

Parnell lui-même a été arrêté sous accusation de trahison.

On pense qu'un certain membre de la ligue qui est actuellement interné à Kilmainham a dévoilé tous les secrets de l'organisation. Ce serait d'après les informations qu'il aurait données, que les autorités accuseraient maintenant les chefs de la ligue, devenus prisonniers, de menées trahissantes.

L'informeur est justement un individu que l'on soupçonnait auparavant de voler les fonds de la ligue.

Parnell faisait depuis quelques jours des investigations à ce sujet, lorsqu'il a été arrêté.

Dillon disait vendredi dernier que si la ligue se voyait désorganisée, si elle se voyait jamais réduite à une complète impuissance en Irlande, si en un mot elle avait à se heurter à des obstacles insurmontables, son intention était alors de se rendre aux Etats-Unis et d'essayer là de réunir toutes les sociétés nationales irlandaises, sous un seul drapeau celui de la violence, celui de la force physique.

Parnell disait samedi dernier qu'il ne s'était jamais senti aussi bien, aussi à l'aise que depuis qu'il était prisonnier.

Boyton a donné à Parnell la chambre qu'il occupait dans la prison et qui est la plus confortable de toutes.

Parnell a dit que la proclamation que les autorités viennent de lancer contre le *boycotting* n'avait été publiée que simplement dans le but de jeter de la poudre aux yeux de la population irlandaise, de l'intimider; qu'évidemment le gouvernement anglais, faisait un suprême effort contre la ligue, qu'il frappait, dans le but de l'anéantir, un grand coup contre elle mais il oublie que ce n'était pas en faisant arrêter les chefs des différentes branches qu'il pacifierait les esprits. Agir ainsi, c'était rendre complètement impossible l'exécution des règlements adoptés par la convention Nationale, au sujet de la loi agraire, règlements qui sont ni plus ni moins que l'expression des vœux du peuple irlandais tout entier. Parnell paraissait reposer quelque confiance dans le retour de Dillon en Irlande.

D'après Parnell, O'Kelly rendu à la prison avait refusé de se rendre aux règlements qui obligent les prisonniers à laisser faire des recherches sur leur personne. On a été forcé de recourir à la force.

Dans cette entrevue avec le chef de la ligue, la police avait défendu toute allusion à la politique.

CONVENTION DE JOURNALISTES AUX ETATS-UNIS.

Les 23 et 24 du mois de novembre doit avoir lieu aux Etats-Unis une convention des journalistes canadiens-français, la première de ce genre.

Voici le programme de cette convention :

1o Quelle ligne de conduite doit suivre la presse canadienne-française des Etats-Unis pour produire une plus grande somme de bien.

2o Quelles relations doivent exister entre le clergé et le journaliste canadien pour que la presse acquiert moralement et matériellement plus d'influence sur la terre étrangère?

3o Quels sont les devoirs réciproques de la presse et de ses institutions nationales?

4o Quels sont les moyens pour faire un bon journal dont le coût, etc, etc, soit très minime!

5o Quel est le système d'administration le moins coûteux et le plus lucratif?

6o Quelle attitude doit-on prendre quand nos nationaux ou la presse canadienne sont injustement attaqués par une partie de la presse des Etats-Unis ou du Canada.

7o Quels moyens faut-il prendre pour se protéger contre certains agents et abonnés malhonnêtes?

8o Quels moyens faut-il prendre pour combattre la concurrence déloyale de certains journaux, tant du Canada que des Etats-Unis.

Bulletin judiciaire.

Cour du Recorder. — Hélène Poitras, pour ivresse et vagabondage sur la rue St Jean, à deux heures, hier matin, a été condamnée à deux mois de prison.

Un commis et un cuisinier ont été condamnés, pour ivresse, à une amende de \$10 et aux frais.

Un autre *quidam*, pour même délit, a été condamné à une amende d'une piastre ainsi qu'aux frais de la poursuite ou à huit jours de géôle.

Un journaliste, pour même excès, a été condamné à une amende de \$2 et aux frais, et un autre individu a été condamné à une amende de \$5 et aux frais de la poursuite.

A TRAVERS LA VILLE

Fécondité canadiens. — Madame Lagueux, du village Bienville, près de Lévis, après avoir donné naissance à 15 enfants dans l'espace de onze années de ménage, est devenue mère, vendredi dernier, d'un nouveau couple de jumeaux.

Faites l'aumône. — Les Rév. P. Paquin et Durocher, anciens élèves du collège Ste Thérèse, doivent quêter dimanche prochain, dans l'Eglise St Sauveur, en faveur de cette institution qu'un incendie a détruite de fond en comble, comme on le sait.

Condamnation. — Le nommé Lavoie que l'on a arrêté vendredi dernier pour avoir volé chez son ancien patron, M. Vézina, marchand, à la Basse-Ville, des articles pour une valeur d'une centaine de piastres, a été condamné, hier matin, à six mois de prison.

Divers accidents. — En travaillant à bord d'un navire, à Québec, samedi dernier, un nommé Hyppolite Michaud, du village Bienville, a eu un doigt emporté.

En jouant, un petit enfant, fils du capitaine Henri Noël, s'est enfoncé une broche dans la gorge. Il souffre beaucoup depuis.

A Lévis, samedi dernier, un jeune homme était en train de jouer quelque mauvais tour à un cultivateur lorsque celui-ci sut lui administrer un vigoureux coup de manche fonceur sur la tête.

Courses au trot. — Jeudi, le 20 octobre 1881, si le temps le permet, il y aura sur l'Hippodrome St. Charles, une course au trot, un mille à répéter, trois dans cinq, entre les deux meilleurs chevaux trotteurs de la Province. L'enjeu est de \$200.

Les chevaux qui prendront part à ce concours sont le cheval de M. Charles Belanger, de Québec, et le jument de M. Paris, de Parisville. Les courses commenceront à deux heures précises. Prix d'entrée, 25 cents.

Il y aura aussi une autre course qui promet d'être très intéressante, immédiatement après la première.

Avis. — On a besoin immédiatement de jeunes garçons pour distribuer l'ELECTEUR, ainsi que d'un apprenti pressier.

Société Musicale Ste. Cécile. — Il y aura répétition générale, demain soir, à 8 1/2 hrs., au lieu ordinaire.

Tous les membres sont priés d'y assister. Par ordre, F. X. Fournier, Secrétaire.

Amputation. — Tel que nous l'avons annoncé hier, les chirurgiens ont amputé la jambe du malheureux pompier Lemay. On craint qu'il ne puisse survivre aux suites de l'opération.

Bain froid. — Une femme est tombée, dimanche après-midi, en bas du quai voisin de celui qui est occupé par M. Joseph Archer fils, rue St. André.

Des personnes témoins de l'accident se sont empressées de repêcher la malheureuse. Elle en a été quitte pour la peur.

Noyé. — Un nommé Charles Gagnon, de Québec, qui était cuisinier à bord du *Bohemian* s'est noyé accidentellement, mercredi dernier, à St. Armand. Son cadavre n'a pas été retrouvé.

Fausses alarmes. — A deux reprises différentes, hier l'après-midi, la brigade a été mise sur pieds pour des feux de cheminée, l'un sur la rue St. Dominique, à St. Roch, et l'autre, rue Buade.

La neige. — La première bordée de la saison, nous l'avons eue hier. Ça s'annonce bien. Il en est tombé au moins trois pouces. Si la température avait tourné au froid, nous avions la *carriole* sur la rue, ce matin, nous entendrions déjà le grelot traditionnel sonner à toute volée sur les attelages.

Heureusement, grâce au soleil, nous allons avoir pendant quelques jours encore l'aspect rassurant de l'asphalte ou plutôt de la boue de nos rues, ainsi que des madiers de trois pouces si réguliers de nos trottoirs.

Dire que nous en avons ainsi pour jusqu'au mois de mai.

Beau climat! on peut le vanter.

En retard. — La température a retardé d'une demi-heure, hier soir, l'arrivée du convoi du chemin de fer de la rive nord. On avait oublié les charrettes.

Travaux du havre. — On a terminé, hier, la construction du mur de revêtement. Il a une étendue de 3,600 pieds.

Accident fatal. — Peter Donnelly, contre-maître du *Red Jacket*, en chargement de douves à la Rivière Ouëlle, est tombé accidentellement du hunier du grand mât sur le pont du navire, samedi, et est resté inanimé. La mort a été instantanée. Il était âgé de 28 ans.

Enquête. — On a commencé, hier l'après-midi, en Cour de police, l'enquête sur le vol commis au détriment d'un marchand de Ste. Julie, par les charretiers Mathieu et Beaulac, comme nous l'avons raconté hier.

Elle a dû se continuer ce matin.

Mort étrange. — Vendredi soir, vers six heures, deux jeunes gens qui passaient sur la rue St. Olivier, au Faubourg St. Jean, aperçurent gisant sur le trottoir, le corps d'un individu, un vieillard qui leur parut plutôt malade qu'ivre. Il était sans connaissance.

Immédiatement, aidés de quelques autres personnes, ils s'empressèrent de le transporter chez un hôtelier, dans le voisinage, M. Labrecque.

Où le reconnu là pour être un journaliste de St Sauveur du nom de Joseph Pleau.

On ne put le transporter à sa résidence, à St Sauveur, près de l'Eglise, que le lendemain l'après-midi, et samedi soir, à 10 heures, il expirait sans avoir recouvré un seul instant sa connaissance.

Il était âgé de 78 ans.

Le médecin que l'on avait mandé auprès de lui parait être d'opinion qu'il a succombé à une attaque d'apoplexie. Cependant comme certaines circonstances paraissent rendre le cas un peu louche, le coroner doit instituer une enquête sur les faits qui ont précédé sa mort et ont dû la causer.

Judiciaire. — Jean Oisels et Victor Parent. Cette cause qui a fait tant de bruit à St. Sauveur, a été décidée, hier, par l'hon. Juge Caron. Il a donné gain de cause à M. Parent et l'a déclaré propriétaire de la maison qui faisait l'objet du litige.

L'action de Oisels a été renvoyée.

M. Sazor et Tessier occupaient pour le demandeur, et M. F. X. Lemieux pour le défendeur.

Bien puni. — Le mécréant qui, pris d'ivresse, est allé dimanche dernier frapper une femme à sa résidence parcequ'elle lui avait refusé l'aumône, a été condamné, hier matin, à une amende de \$10.00 ou à deux mois de prison.

Attention! — Nous prions le lecteur et les amateurs d'huitres en particulier de jeter les yeux sur l'annonce de Letellier & Dubord que nous publions dans une autre colonne.

Messieurs Letellier & Dubord ont 600 baril d'huitres nouvelles, choisies à la main, à vendre à raison de \$2.00 le baril.

En chargement. — Le mauvais temps a retardé d'une journée le chargement du *Miramichi*, hier. Son départ a été ajourné à demain midi.

Retard. — La tempête de neige d'hier a empêché le départ de l'*Ontario*, vapeur de la ligne Dominion, ainsi que celui du

Montréal, qui n'est parti que vers une heure, ce matin.

Le vapeur *Saguenay* est resté à l'ancre au ponton du marché Finlay, et les vapeurs traversiers, entre Québec et Lévis, n'ont pu faire le nombre ordinaire de leurs traverses.

Le *Corean* qui est à la côte St. Valier, a dû souffrir de nouveaux et de considérables dommages.

FAITS DIVERS.

Se défier. — On dit que nombre de vagabonds *tramps* parcourent les environs de la montagne de Bélœil.

On les accuse d'avoir tenté de faire dérailler des convois de chemin de fer.

Jeudi dernier, à Marieville, on a trouvé des pièces de bois sur la voie ferrée au moment où un convoi allait s'ébranler. Ce sont des prêtres qui passaient près de la voie qui ont enlevé les obstacles.

Un exemple. — La foule continue à encombrer la Cour à Montréal, au procès en séparation, dont nous parlions mercredi.

On ne se contente pas de se disputer tous les sièges disponibles, on voudrait encore se rapprocher le plus possible du témoin qui parle ou de l'avocat qui interroge.

Jeudi matin, à l'ouverture de la cour, le juge Torrance qui préside à l'enquête, aperçut un jeune homme qui enjambait une ballustrade, afin de se trouver le premier de tout l'auditoire.

Aussitôt, Son Honneur ordonna à l'huissier-audencier de s'emparer de l'audacieux et de le détenir sous sa garde jusqu'à midi sonnant.

L'ordre fut exécuté et notre curieux qui, probablement, n'était entré que pour quelques minutes, dut se résigner à passer deux longues heures en arrière de l'huissier, sans rien voir et rien entendre.

Renseignements. — La police, à Montréal, a été chargée d'obtenir des renseignements au sujet d'un nommé Bore, parti d'Angleterre pour le Canada en 1872.

Sept ans plus tard, il était au service de M. J. A. Cameron, de Summertown qui le connaissait sous le nom de Harrison.

Il a quitté cette localité, il y a environ un an, et depuis, on n'en n'a pas entendu parler.

C'est un jeune homme de 28 ans, au teint brun.

Suicide. — Henri Paul Fagnant étudiant en médecine s'est suicidé vendredi soir, à Montréal, en absorbant au-dessus d'un grain de morphine, comme nous l'avons publié hier. A l'enquête tenue sur son cadavre, samedi, le jury a rendu un verdict de "mort par suicide dans un moment de découragement".

Avis Commerciaux.

L'assistance de Paris a adopté le vin si généreux de *Bangulo* pour ses hôpitaux en remplacement des vins factices de Malaga. Le véritable vin de *Bangulo* est si recherché qu'il n'est plus trouvable.

Prévoyant cela, les propriétaires du QUINA LAROCHE se sont assurés par contrat les récoltes des lers crus de *Bangulo* qui est la base de leur *Elisir vineux* de QUINA LAROCHE.

A Paris, 22 rue Drouot; à Québec chez M. Brassart, 25 rue St Joseph, St Roch.

Nouvellement reçues. — Cinq caisses de chapeau de feutre pour hommes, formes les plus nouvelles pour la saison de l'automne.

Aussi: Etouffes à robe de couleur et dans tous les prix; Caecemire noir, paramata noir, merinos noir, brillante noir, Crépe noir, assortiments des plus complets et à des prix qui défient toute compétition.

Le département des messieurs est des plus complets. Teesw canadiens, anglais et Ecossais, des patrons les plus nouveaux hardes faites, valises, portemanteaux, etc.

Aussi: un grand lot de toile à nappe blanche, pure toile, valant 90c à \$1.00, pour 50 c. et 60 c.

Chez

F. X. LEPAPE,
53 et 59, rue de la Couronne

Le Rénovateur des cheveux.

de Hall est un composé scientifique renfermant les plus puissants agents réparateurs du règne végétal. Il rend aux cheveux gris leur couleur primitive, et nettoie le cuir chevelu. Il guérit les pellicules et arrête la chute des cheveux. Il fournit à la chevelure les principes nutritifs nécessaires à son développement, la rend brillante et douce, et il est sans égal pour a couler. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été offerte au public; car son effet est de longue durée, et ne nécessite qu'une application de temps à autre. Des médecins éminents le recommandent, il est même officiellement approuvé par l'Es-tat de l'Etat du Massachusetts. La popularité du RENOVATEUR DES CHEVEUX, DE HALL ("HALL'S HAIR RENEWER") s'est accrue par une épreuve de plusieurs années, dans le pays et à l'étranger, et cette composition est connue et employée actuellement par toutes les nations civilisées de la terre.

Préparé par R. F. HALL et Cie à Nashua, N. H., E.-U.

En vente chez tous les Pharmaciens.

Chemin de fer Q. M. O. & U
Changement d'Heures.

A PARTIR DE
LUNDI 25 JUILLET 1881

Les trains circuleront comme suit :

Table with 4 columns: Direction, Mille, Ex-press, and Time. Rows include departures and arrivals for Ottawa, Hochelaga, and Québec.

Service local entre Aylmer, Hull et Ottawa...
BUREAU GENERAL, 13, Place d'Armes.
BUREAUX DES BILLETS;
13 Place d'Armes, Montréal.
11 août 1881.—1 n.

HOTEL LAROCHELLE
RIVIERE-DU-LOUP EN BAS.
Cet Hotel si avantageusement connu du public...
LUCIEN PRATTE, Gérant.
18 juillet 1881.—3m

QUINA LAROCHE
ELIXIR VINEUX
FERRUGINEUX
Prime de 16.600' à LAROCHE
Contre le sang pauvre ou décoloré, croissances difficiles, suites de couche.
Paris, 21, rue Drouot.

CODÈNE & TOU
Bronchites, Gripes
Toux sèche, Phthysies, Rhumes, etc.
RAINFORD
St. Zed
La boîte 1 fr. 25 c.

Cette Pâte Pectorale, sous forme d'un bonbon agréable, procure un CALME RAPIDE dans toutes les Irritations de Poitrine.
Seul dépôt chez M. Brassart, Professeur Botaniste diplômé, rue St-Joseph, no 25 St Roch, de Québec.
Québec, 21 mars 1881.—6

MOUNTAIN HILL HOUSE
(HOTEL DION)
COTE DE LA MONTAGNE
QUEBEC
Nouvellement meuble. Tout le confort d'un hôtel supérieur.
E. DION PROP., Québec, 23 septembre 1881.—3m

DR POURTIER ET FILS
DENTISTES
35, RUE ST JEAN, HAUTE-VILLE
(Vis-à-vis la rue du Palais)
Québec.
août 1881.—3m



E. JACOT
IMPORTATEUR DE MONTRES
ET DE
BIJOUTERIES,
Désire attirer l'attention de l'honorable client sur les nouveautés qu'il vient de recevoir dans ce genre de commerce.
M. JACOT vient de recevoir ce qu'il y a de plus nouveau en montres d'or et d'argent (grand choix) perles (sets) chaînes et chaînes, croix, loquets, cachets, épinglettes, pendants d'oreilles, anneaux Jones, bagues, bijoux en noir, boutons, etc., etc., horloges, argentures, lunettes, pince-nez, etc., etc.
Afin de donner une chance à tout le monde nous avons marqué les effets achetés les années précédentes à une GRANDE REDUCTION, et nous avons adopté le NOUVEAU SYSTEME en affaires.
Quick sales and small profits.
E. JACOT.
11, rue St Joseph, St Roch, Québec.
Québec, 17 mai 1881.

HOTEL ST. JAMES,
(Ci-devant Hôtel Farmer.)
A TROIS-RIVIERES.
La société récemment formée et connue sous le nom de
Jos. Riendeau & cie,
a l'honneur d'informer le public voyageur que le splendide hôtel dont la popularité ne cesse d'augmenter de jour en jour et qui est désigné sous le nom de

ST JAMES HOTEL
vient de subir toutes les améliorations modernes; ce qui lui permet maintenant de faire la concurrence aux meilleures maisons de Montréal et Québec.
M. JOS. RIENDEAU, (autrefois de l'hôtel du Canada, à Montréal où il a laissé de si agréables souvenirs à tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître,) ose espérer que par sa bonne administration du splendide HÔTEL ST JAMES, il saura mériter une large part du patronage public.
L'HÔTEL ST JAMES qui est spacieux et élégamment meublé se trouve situé en face du fleuve St Laurent, à quelques pas du débarcadere des vaisseaux de la compagnie du Richelieu et à peu de distance de la gare du chemin de fer du Nord, où des voitures se tiennent à l'arrivée de chaque convoi pour le transport des voyageurs.
N B.—Un bureau du "Montreal Telegraph Company" est ouvert dans l'établissement.
JOS. RIENDEAU & CIE, Propriétaires
Québec, 16 nov. 1880

GRAND SUCCES
Toujours la Première.
Deux premiers Prix et un Diplôme reçus à l'Exposition tenue à Montréal, le 21 septembre, 1881.
Médaille de Premier Prix reçue à l'Exposition tenue à Toronto, le 14 septembre, 1881.

La Machine à coudre "Williams"
Est la meilleure à se procurer, comme elle est
De la meilleure Manufacture!
Son Fonctionnement est des plus léger!!
Fait le meilleur ouvrage!!
Demande très peu de soin et sa DUREE surpasse celle de tout autre machine manufacturée dans le monde.
La machine à coudre "Williams" est la seule machine exhibée qui puisse coudre toutes les étoffes parfaitement et sans casser les aiguilles ou sauter les points.
Le public peut dépendre sur la
MACHINE A COUDRE WILLIAMS
Pour tous les ouvrages qui sont requis.
La machine à coudre "Williams" a obtenu un premier prix à Vienne (Autriche), en 1857; un premier prix au Centenaire américain, Philadelphie, en 1876; un premier prix à Paris (France) en 1875; un premier prix à Sydney (Australie) en 1877, et des premiers prix à toutes les Expositions Provinciales tenues en Canada.
Ne vous laissez pas tromper par des agents rivaux.
MAIS VENEZ CHEZ
BERNARD & ALLAIRE
AGENTS,
6, rue de la Fabrique, Haute-Ville, QUÉBEC.
Et examinez les machines Williams avant d'aller ailleurs.
29 sept. 1881.—

COMPAGNIE
D'ASSURANCE ISTDACONA
Contre le feu et sur a vie
EN LIQUIDATION
Bureau au No. 95 Rue St. Pierre
au Seme étage.
Les actionnaires qui doivent à cette compagnie pour versements échus, sont requis de venir régler et payer sous le plus court délai.
Québec, 16 juillet 1880

CHEMIN DE FER
Quebec Central.
SERVICE DE TRAINS DIRECTS ENTRE Sherbrooke et Québec et St Joseph, l'endroit le plus rapproché par voie ferrée des mines d'Or de la Chaudière. Commencant jeudi le 26 mai 1881. Les trains voyageront comme suit:
Passager Laisant Sherbrooke..... 8.15 A. M.
" arrivant à la jonction de la Beauce..... 1.10 P. M.
Passager arrivant à Lévis..... 2.50 "
" laissant "..... 12.30 "
" arrivant à la jonction de la Beauce..... 2.10 "
Passager arrivant à Sherbrooke... 7.00 "
Mixes laissant..... 10.00 A. M.
" arrivant à la jonction de la Beauce..... 6.10 P. M.
Mixes laissant à la jonction de la Beauce..... 6.30 A. M.
Mixes arrivant à Sherbrooke..... 3.00 P. M.
Local de St Joseph, laissant St Joseph..... 6.00 A. M.
Local arrivant à Lévis..... 9.30 A. M.
" laissant "..... 4.00 P. M.
" arrivant à St Joseph..... 7.30 "
Les trains feront le parcours d'après l'heure de Montréal.
A. STEELE, Surintendant
Québec, 4 juin 1881.—1a

HOTEL WARREN,
MALBAIE.
L'HOTEL WARREN QUI EST SANS RIVAL pour la grandeur, l'architecture, et le site dans la Malbaie, est maintenant ouvert au public voyageur. Il se trouve situé près et entouré des plus belles promenades.
Le Propriétaire en offrant ses remerciements pour l'encouragement qu'il a reçu jusque aujourd'hui informe le public qu'il a fait construire une chambre de Bains et fait beaucoup d'autres améliorations. L'hôtel peut loger aujourd'hui 300 visiteurs.
Il annonce aussi qu'il n'épargnera rien pour assurer à ses hôtes le confort et l'agrément.
X. WARREN, Propriétaire.
Québec, 1er juillet 1881.

RIVERIN PLANTE & CIE,
FONDEURS
102 a 108 Rue St Paul
QUEBEC
Ont constamment en magasin un assortiment général de
POELES SIMPLES,
DOUBLES ET
POELES DE CUISINE.
CHARRUES,
CHAUDRONS A SUCRE,
CHAUDRONS A SOUPE,
BOMBES ETC.
Tout ordre pour ouvrage en fonte sera exécuté sur commande avec ponctualité.
5 août 1881.—3m

LIGNE ALLAN
Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des mailles
CANADIENNES et des ETATS-UNIS
1881 Arrangements d'Ete 1881
Cette ligne se compose de puissants et rapides steamers en fer de première classe, à machines doubles, battis sur le "Clyde."
LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA
MALLE DE LIVERPOOL
partent de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUEBEC tous les SAMEDIS, faisant escale à Loch Foh, pour recevoir à bord et débarquer les Mallees et les Passagers allant en Irlande et en Ecosse, ou en venant, devant partir comme suit:
[DE QUEBEC STE]:
POINSESIAN..... Mai 16
PARISIAN..... " 21
SARDINIAN..... " 23
MORVIAN..... Juin 4
SARNATIAN..... " 11
D'autres vapeurs pour Liverpool seront envoyés à des époques régulières pendant toute la saison.
Prix du passage de Québec
Cabine..... et 8
[Selon la position
Intermédiaire..... \$40
Entrepoint..... 26
Un médecin habile est à bord de chaque vapeur.
Les cabines ne sont retenues qu'en payant le prix de passage.
Des communications directes pour tous les points du Canada et des Etats de l'Ouest du Canada, Liverpool et dans les grandes villes du continent.
Un "Tender" avec les Mallees et les Passagers des steamers de la Malle pour Liverpool, quittera le quai Napoleon, tous les samedis matins à 9 heures précises.
Pour plus amples détails s'adresser à
ALLAN, RAE & CIE, Agents Québec
Québec, 15 juillet 1880.

AUX AMATEURS
— DE —
BONS CIGARES
CIGARES DE LA HAVANE
CIGARES MEXICAINS,
CIGARES ALLEMANDES
10,000 Partagas Las Tres Hermanas.
5,000 do Flor de Tabacco.
5,000 Opera Reina (Via à la Luna).
Cigares Supérieures manufacturés à la Havane;
Rue de l'industrie No 146.
par M. PARTAGAS ET CIE.
15,000 Flor Exencia Reina Victoria }
10,000 Elcondor Se Las Andes Conchas Fina.
Tabac Supérieur de la Havane manufacturé à Hambourg.
Gingras & Langlois,
54, rue du Palais
20 juillet 1881.—1a

IMPRIME ET PUBLIE
PAR
La Compagnie d'Imprimerie de Québec
Au No. 76, Rue St Joseph, St. Roch.
QUEBEC.

pour rappeler la vie près de lui manquer.
Alors seulement elle s'aperçut que Raoul l'avait suivi, et le regardant d'un air surpris et craintif, elle fit un mouvement pour se remettre en marche.
"C'est ici que vous demeurez?" lui dit-il en regardant les portes numérotées.
—Non, répondit-elle, c'est à l'étage au-dessus."
Il chercha des yeux, ne comprenant pas qu'il y eût au-dessus des combles autre chose que des tuyaux de cheminée, et il aperçut à l'extrémité du corridor une espèce d'échelle qui aboutissait à une trappe; c'était là l'entrée du réduit qu'habitaient les deux balayuses.
La jeune fille s'arrêta en posant le pied sur le premier échelon; évidemment, il était bien plus difficile de franchir cette courte distance que de monter les cent trente marches de l'escalier, et elle murmura avec un accent

indicible d'abattement et de désolation:
"Je ne peux pas!.."
—Laissez-moi faire, dit Raoul en s'avançant la vieille femme; seulement, passez la première et ouvrez la trappe."
Elle obéit, et il la suivit portant résolument dans ses bras cette vieille pauvresse, dont il n'eut pas de sang-froid touché du bonté du doigt les haillons; mais un sentiment de générosité sublime l'entraînait en ce moment; il éprouvait quelque chose d'analogue à cette vocation seconrable, à cette ardente charité qui, même hors de la religion, a ses martyrs et ses saints. Il déposa la pauvre femme sur une couchette à laquelle il s'était heurté en entrant, et parcourut du regard l'endroit où l'avait conduit un si fâcheux hasard. Jamais le spectacle d'une telle indigence n'avait frappé ses yeux: c'était une misère propre, rangée, mais dont les souffrances se révélaient dans chaque détail.

Un froid intense se faisait sentir dans ce réduit, pratiqué sous la crête même du toit, et où il n'y avait ni poêle ni cheminée; les lambris, minces et lézardés, n'offraient presque point d'abri contre la température extérieure et entre ces murs grisâtres et nus il faisait à peu près le même temps que dans la rue. Pourtant la jeune fille parut rassurée, presque contente, en se retrouvant dans ce taudis glacé. Elle arrangea doucement sa mère dans son lit entassa sur elle toutes ces hardes puis elle s'assit au pied de la couchette et dit avec un long soupir d'espérance et de résignation:
"A présent, pourvu que le bon Dieu la guérisse bientôt!"
—Mon enfant, dit Raoul, qui, debout près du lit, contemplant avec une espèce de serrement de cœur cette belle créature aux prises avec les plus grands malheurs et les dures nécessités de la vie, mon enfant, vous ne pouvez pas toute seule soigner votre mère;

n'y a-t-il pas dans les chambres voisines quelque bonne femme que vous puissiez appeler?
Elle fit un geste négatif.
"Il n'y a donc personne dans ces chambres numérotées?"
—Il y a des gens que je ne connais pas.
—N'importe! vous pourriez demander... ou plutôt je vais moi-même...
—Oh! non, non, mon bon monsieur! interrompit-elle vivement, ce sont les domestiques des grands locataires qui couchent là, et nous ne leur parlons jamais.
—Et dans le reste de la maison connaissez-vous quelqu'un?
Personne!..... nous sommes trop pauvres, répondit-elle avec une naïve humilité."
La vieille femme se plaignait plus; elle était comme assoupie. Cette tranquillité qui achevait de rassurer la pauvre enfant, paru à Raoul un symptôme fatal. Il s'assit près du lit, bien décidé à attendre l'arrivée du docteur, et considéra avec une sorte d'épouvante la pauvrette que, pour la

première fois de sa vie, il apercevait de si près. Une seule chaise de paille, un vieux tabouret, une table et un fourneau composaient le mobilier. Sur la table il y avait une maigre chandelle en regard d'un pot à eau de faïence ébréchée. Un planchette suspendue à deux clous par des ficelles servait tout à la fois de buffet et de chiffonnier; on y voyait un verre, deux ou trois assiettes, une salière de terre, et dans l'autre compartiment un tas de loques soigneusement pliées et empilées. Raoul aperçut pourtant, avec quelque surprise, au fond de ce galetas, trop vaste encore pour un si chétif mobilier, un objet qui était de quelque prix, comparativement à tout le reste; c'était un coffre de voyage, recouvert en cuir noir et garni de clous dorés. Mais son étonnement redoubla lorsqu'en se retournant il vit au chevet du lit une montre d'or guillochée et de forme déjà ancienne, qui était suspendue à la muraille par un ruban fauve.